

# CONCOURS D'ART CRÉATIF

Formulaire  
d'inscription

Court métrage documentaire ou de fiction | Durée 2 à 3 minutes

## THÈME

L'impact de la transformation numérique sur les services financiers à Maurice.

*The impact of Digital Transformation on Financial Services in Mauritius.*

1<sup>er</sup> Prix  
Rs 150,000

2<sup>ème</sup> Prix  
Rs 100,000

3<sup>ème</sup> Prix  
Rs 75,000

Les formulaires d'inscription et les termes et conditions sont disponibles sur le site web  
[www.fscmauritius.org](http://www.fscmauritius.org)

Date limite pour les inscriptions: **lundi 22 mars 2021**

Date limite pour la soumission des clips vidéos: **lundi 7 juin 2021**



Financial Services Fund

operating under the

Financial Services Commission, Mauritius

☎ 403 7000 🖨 467 7172

✉ [fscmauritius@intnet.mu](mailto:fscmauritius@intnet.mu)

🌐 [www.fscmauritius.org](http://www.fscmauritius.org)

📱 Instagram Reflexes Maurice

**Financial  
Services  
Commission**  
MAURITIUS



Financial Services Fund

operating under the

Financial Services Commission, Mauritius



# CONCOURS D'ART CRÉATIF

## Court métrage documentaire ou de fiction

### TERMES ET CONDITIONS DU CONCOURS

Dans le cadre de la campagne REFLEXES, visant à promouvoir l'éducation financière à travers le pays, la Financial Services Commission (FSC) Mauritius, instance régulatrice du secteur financier non-bancaire et du 'Global Business', et le Financial Services Fund (FSF) ont le plaisir de lancer un concours d'Art Créatif en format clip vidéo.

Les participants à ce concours, dont le thème est **L'impact de la transformation numérique sur les services financiers à Maurice.** (*The impact of Digital Transformation on Financial Services in Mauritius*) doivent soumettre un clip ou une animation vidéo d'une **durée maximum de 2 à 3 minutes**. Les participants doivent illustrer le thème sur ladite industrie.

Les participants peuvent choisir entre **un film documentaire et un film de fiction**.

#### Règles du concours

1. La participation à ce concours est réservée uniquement aux citoyens mauriciens.
2. Les employés de même que les proches parents des employés de la FSC et du FSF ne peuvent participer à ce concours. La restriction est aussi applicable pour les membres du board de la FSC et du managing committee de la FSF, ainsi que leurs proches parents.
3. Chaque équipe devra être composée de 5 participants au maximum. Une seule entrée par participant sera acceptée.
4. Aucune soumission tardive ne sera acceptée.
5. Ce formulaire doit être rempli par chaque participant individuellement.
6. Les œuvres deviendront la propriété exclusive de la FSC.
7. La décision du jury sera finale et irrévocable.

#### Conditions de participation

En soumettant votre ouvrage pour ce concours, vous confirmez:

1. Que l'oeuvre a été réalisée par vous et, de ce fait, est originale;
2. De ne pas plagier ou porter atteinte aux droits de tierces personnes et acceptez que la FSC et le FSF ne seront en aucun cas responsables d'actes pouvant porter atteinte aux droits d'autrui.

Les formulaires d'inscription peuvent être téléchargés du site web de la Financial Services Commission, Mauritius ([www.fscmauritius.org](http://www.fscmauritius.org)). Le formulaire doit impérativement contenir un accord parental ou de toute autre personne responsable pour les mineurs et ou un accord est nécessaire à la participation. La date limite pour les inscriptions est le **lundi 22 mars 2021**. Les postulants seront par la suite conviés à un briefing le **mercredi 31 mars 2021**.

L'oeuvre final devra par la suite être expédié à la Financial Services Commission, Mauritius à l'adresse suivante: **Financial Services Commission, Mauritius, FSC House, 54 Cybercity, Ebene 72201 au plus tard le lundi 7 juin 2021** avec mention des noms des participants et de l'équipe.

Mentionnez en haut à droite de l'enveloppe: «CONCOURS D'ART CRÉATIF». Les langues utilisées doivent être **l'anglais, le français ou le créole**. Le clip ou animation vidéo d'une durée maximum **de 2 à 3 minutes** doit être en **format HD** et livré sur clé USB ou sur DVDs.

#### Choix du gagnant

Le gagnant sera sélectionné par un jury. La décision du jury est finale et ne peut être contestée. Le prix attribué doit être accepté tel quel et ne peut être échangé.

Au cas où le gagnant ne peut être contacté dans un délai de 90 jours suivant la publication des résultats ou si le prix n'est pas réclamé dans ce délai précis, la FSC et le FSF se réservent le droit d'octroyer le prix à un autre participant désigné par le jury.

Les participants doivent fournir tous les détails nécessaires et respecter les termes et conditions pour être éligibles pour le prix. La FSC et le FSF ne seront aucunement responsables pour les entrées jugées inéligibles ou frauduleuses.

#### Autres conditions

- La FSC et le FSF se réservent le droit d'annuler le concours ou de modifier les dates.
- En postulant pour ce concours, les participants acceptent d'avoir lu et accepté les conditions de participation.
- Ces conditions de participation sont régies par les lois de la République de Maurice.
- Ce concours est administré par la FSC et le FSF.

Le gagnant recevra un 'cash prize' de **Rs 150,000**. Les deuxième et troisième prix sont des 'cash prize' de **Rs 100,000** et **Rs 75,000** respectivement.

